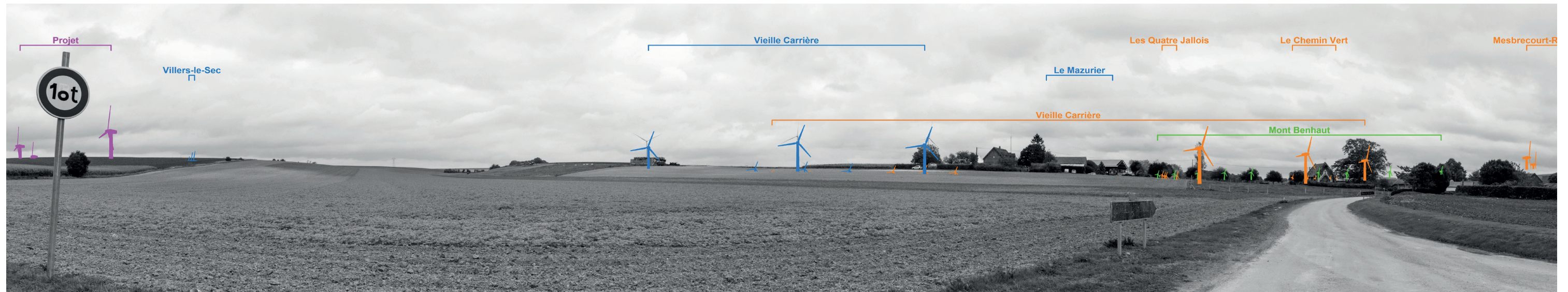


■ Esquisse filaire plein cadre avec indexation du contexte - Champ visuel horizontal de l'image : 120°



■ Esquisse filaire plein cadre avec indexation du contexte - Champ visuel horizontal de l'image : 120°



■ Esquisse filaire plein cadre avec indexation du contexte - Champ visuel horizontal de l'image : 120°



■ Vue réaliste plein cadre - Champ visuel horizontal de l'image : 120°



■ Vue réaliste plein cadre - Champ visuel horizontal de l'image : 120°









■ Vue réaliste plein cadre - Champ visuel horizontal de l'image : 120°



Types d'enjeux	Niveau de l'impact	Qualifications de l'impact
ENJEUX PAYSAGERS		
Plateaux	Modéré	. Depuis les vues proches et dégagées des plateaux alentour, les éoliennes du projet sont très souvent visibles. Elles apparaissent en ligne homogène de trois éoliennes, de manière lisible et dans des rapports d'échelles toujours favorables au paysage (PDV 1, 5, 7, 16, 50 et 52). Parfois, des boisements ou un relief masquent partiellement (PDV 10, 18 et 53) ou totalement (PDV 43) le projet. . Depuis les plateaux plus éloignés, les éoliennes du projet sont toujours visibles, ou partiellement masquées, mais dans des rapports d'échelle très favorables au paysage (PDV 26, 27, 29, 33, 34 et 35).
Vallées du périmètre rapproché	Faible	. Les vallées du périmètre d'étude rapproché (vallées de l'Oise, de la Serre et du Péron) ont des caractéristiques différentes. . La vallée de l'Oise est très large, profonde et le fond de vallée très boisé. Depuis le fond de cette vallée, le projet est toujours masqué par les boisements (PDV 15, 17, 25, 30 et 40). Une seule vue depuis le fond de la vallée de l'Oise montre une visibilité des éoliennes, mais dont l'incidence est faible. Il s'agit du PDV 41, en entrée sud de Brissay-Choigny, là où le relief diminue et la végétation disparaît. Les vues de plateaux à plateaux, où la vallée est visible entre deux, sont des vues très importantes car un projet éolien peut avoir des rapports d'échelle défavorables à la vallée en créant des effets de surplomb. C'est pour étudier ces rapports d'échelle que le PDV 13 a été réalisé. Il ne révèle aucun effet de surplomb. Les rapports d'échelles sont mêmes favorables au paysage et à la vallée de l'Oise. . Les vallées de la Serre et du Péron sont plus étroites et moins boisées. Les versants sont un peu plus hauts que ceux de la vallée de l'Oise. Par conséquent, les éoliennes du projet sont très souvent masquées par ces reliefs (PDV 8, 23, 32, 43 et 47) plutôt que par des boisements (PDV 20). Le PDV 21 montre le masquage presque intégral des éoliennes par le relief et les boisements. Enfin, le PDV 22 offre une vue de plateau à plateau avec la vallée du Péron au milieu. Les éoliennes du projet sont visibles mais dans des rapports d'échelle favorables à la vallée.
ENJEUX LOCAUX		
Établissements humains proches	Modéré	. Les entrées et abords de village sont très souvent boisées, masquant partiellement (PDV 3, 6, 11 et 20) ou totalement les éoliennes du projet (PDV 2, 14, 17 et 40). Quand les éoliennes sont visibles en entrée, elles apparaissent toujours dans des rapports d'échelle favorables au bâti et de manière lisible (PDV 1, 11, 13, 20, 22, 41 et 44). Depuis le centre des villages, proches comme éloignés, les éoliennes sont toujours masquées par le bâti (PDV 4, 9, 12, 28, 31 et 38), sauf pour le PDV 19, à Nouvion-le-Comte, où une éolienne émerge très faiblement, dans des rapports d'échelle favorables au bâti, et pour le PDV 49 où une éolienne est visible, mais dans des rapports d'échelle sont équilibrés par rapport au bâti. En revanche, les vues vers les éoliennes se font souvent en sortie de village, quand le paysage s'ouvre, mais les rapports d'échelle sont alors favorables au paysage (PDV 5, 10, 18, 21, 24, 26, 27, 50, 51, 52 et 53). Parfois, les éoliennes sont également masquées en sortie de village (PDV 8, 15, 23, 32, 43 et 47).
Axes routiers	Faible	. Depuis les axes routiers majeurs du territoire d'étude, les visibilitées sont toujours latérales. Il n'y a donc pas eu de photomontages depuis l'axe de ces routes, à l'exception de la D 1029 (PDV 34) où les éoliennes du projet sont, comme prévu, très latérales à la route et surtout en arrière d'un contexte éolien et dans des rapports d'échelle très favorables. . Depuis les routes locales, plus proches, les vues sont parfois latérales (PDV 7, 16, 24 et 33) parfois dans l'axe de la route (PDV 10, 13, 18, 21, 22, 26, 27 et 29), mais toujours dans des rapports d'échelle favorables au paysage. Les éoliennes du projet ne sont cependant pas toujours visibles depuis ces routes locales (PDV 23 et 28).
ENJEUX PATRIMONIAUX		
Patrimoine du périmètre rapproché	Nul	. Tous les points de vue réalisés pour chercher une intervisibilité entre un monument historique et le projet n'ont montré aucune visibilité du projet (PDV 9, 25, 31, 37, 39, 42, 45, 46 et 48). Il a donc été décidé de chercher des points de covisibilité comme avec l'église de Nouvion-et-Catillon (PDV 20) mais ni le projet ni l'église ne sont visibles. La salle de spectacles de la Ferté-Chevresis n'est pas non plus visible depuis le PDV 22.
Patrimoine du périmètre éloigné	Nul	. La carte de ZIV indique pour la plupart des monuments historiques du périmètre d'étude éloigné, qu'il n'y a aucune visibilité vers les éoliennes du projet. Pour certains, une visibilité est indiquée mais pour des monuments historiques entourés d'arbres ou construits en cœur de village. Il n'y a donc pas d'impact visuel des éoliennes du projet sur ces monuments historiques.
Cathédrale de Laon	Nul	. Le photomontage 36 indique une visibilité des éoliennes du projet depuis le niveau supérieur de la tour de la cathédrale de Laon. Si théoriquement, il est vrai que les éoliennes sont visibles, il convient de rappeler que les logiciels de simulation ne prennent pas en compte la qualité de l'air, le brouillard éventuel et la nébulosité atmosphérique qui limite les vues dans le lointain. En effet, des parcs existants, pourtant plus proches de la cathédrale que le projet éolien de Ribemont, ne sont pas visibles sur la photo. Enfin, parmi ce contexte éolien très dense, il sera impossible de distinguer les éoliennes du projet. Elles ne sont donc pas visibles.
ENJEUX LIÉS AUX IMPACTS CUMULÉS		
Projets et parcs situés dans le périmètre d'étude	Nul	. Les éoliennes du projet apparaissent toujours détachées du contexte éolien, soit en avant du contexte éolien (PDV 1, 5, 6, 10, 11, 13, 22, 24, 26, 41, 49, 50, 52 et 53), soit en arrière-plan (PDV 7, 16, 18, 19, 21, 27, 29, 33, 34 et 35), soit seules (PDV 3) ou bien masquées (PDV 2, 4, 8, 9, 12, 14, 15, 17, 20, 23, 25, 28, 30, 31, 32 et 43). Ainsi, il n'y a aucun effet cumulé gênant avec le contexte éolien existant.

Échelle globale des niveaux d'impact

	Rédhibitoire
	Très significatif
	Significatif
	Modéré
	Faible
	Nul

■ Ci-contre à gauche :

• Tableau de synthèse des impacts

5 - SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION DES IMPACTS

L'étude des impacts du projet éolien de RIBEMONT, à Ribemont (60), a été réalisée par une campagne de photomontages basée sur cinquante-trois points de vue représentatifs des visibilitées du territoire. Ce périmètre d'étude éloigné possède un rayon jusqu'à 20 km, et l'étude par photomontages prouve la pertinence de celui-ci. En effet, au-delà de 10 km de distance les visibilitées deviennent faibles voire nulles.

Ces impacts doivent être compris comme la "réponse" du projet aux enjeux établis et hiérarchisés suite à l'analyse d'état initial. Le niveau de ces impacts et leur qualification est proposée dans le tableau de synthèse ci-contre.

Tout d'abord, les niveaux évalués de ces impacts vont de "Modéré" à "Nul". Il s'agit donc d'une échelle contrastée. Rappelons que les extrémités maximales des échelles de qualification que nous employons pour les impacts va de "Nul" à "Rédhitoire" (voir ci-contre). Ajoutons qu'en aucun cas l'étude d'un impact n'a conclu à un niveau d'évaluation supérieur à celui de l'enjeu auquel il correspond, évalué quant à lui en synthèse de l'état initial.

Nous pouvons résumer de manière encore plus concise ces impacts en deux catégories : moyens / nuls.

En premier lieu, les impacts moyens portent sur quatre impacts qualifiés de "modéré" et "faible". Il s'agit :

- de l'impact modéré sur les paysages de plateaux alentour. Les éoliennes y sont très souvent visibles, mais toujours dans des rapports d'échelle favorables au paysage et de manière lisible, en ligne homogène et régulière de trois éoliennes ;
- du faible impact sur les vallées du périmètre d'étude rapproché que sont les vallées de l'Oise, de la Serre et du Péron. Les éoliennes du projet sont très souvent masquées

depuis le fond de ces vallées, par les boisements et/ou les reliefs, ainsi que depuis le haut des versants. Lorsque les éoliennes sont visibles, elles sont soit très largement masquées par le relief et/ou les boisements, soit entièrement visibles, mais dans des rapports d'échelle favorables à la vallée ;

- de l'impact modéré sur les établissements humains proches. Les vues sur les éoliennes du projet depuis les entrées de village sont très limitées. Elles sont toujours masquées, totalement ou partiellement, par les nombreux boisements qui accompagnent les villages. Depuis le cœur des villages, les visibilitées sont toutes nulles depuis les photomontages, sauf à Nouvion-le-Comte où une éolienne est à peine visible. Les visibilitées des éoliennes se font surtout en sortie de village, là où le paysage s'ouvre et que les rapports d'échelle sont favorables ;

- du faible impact sur les axes routiers. Les grands axes routiers du territoire d'étude ont des visibilitées vers le projet très latérales à l'axe de la route, et le projet est déjà très éloigné. Les routes moins fréquentées, plus proches du site du projet, ont des vues plus directes sur les éoliennes, mais les rapports d'échelle sont toujours favorables au paysage.

En dernier lieu, les impacts nuls concernent quatre impacts qualifiés de "faible" et "nul". Il s'agit :

- des incidences sur les vues depuis la cathédrale de Laon, où le projet serait visible, mais avec des conditions météorologiques très favorables et au sein d'un contexte éolien particulièrement chargé ;
- de l'impact des effets cumulés avec le contexte éolien. Le projet apparaît toujours distinct du contexte éolien assez conséquent du territoire d'étude ;
- des impacts sur le patrimoine de l'ensemble du territoire d'étude, les monuments historiques étant presque tous en cœur de village ou en fond de vallée.

Conclusion

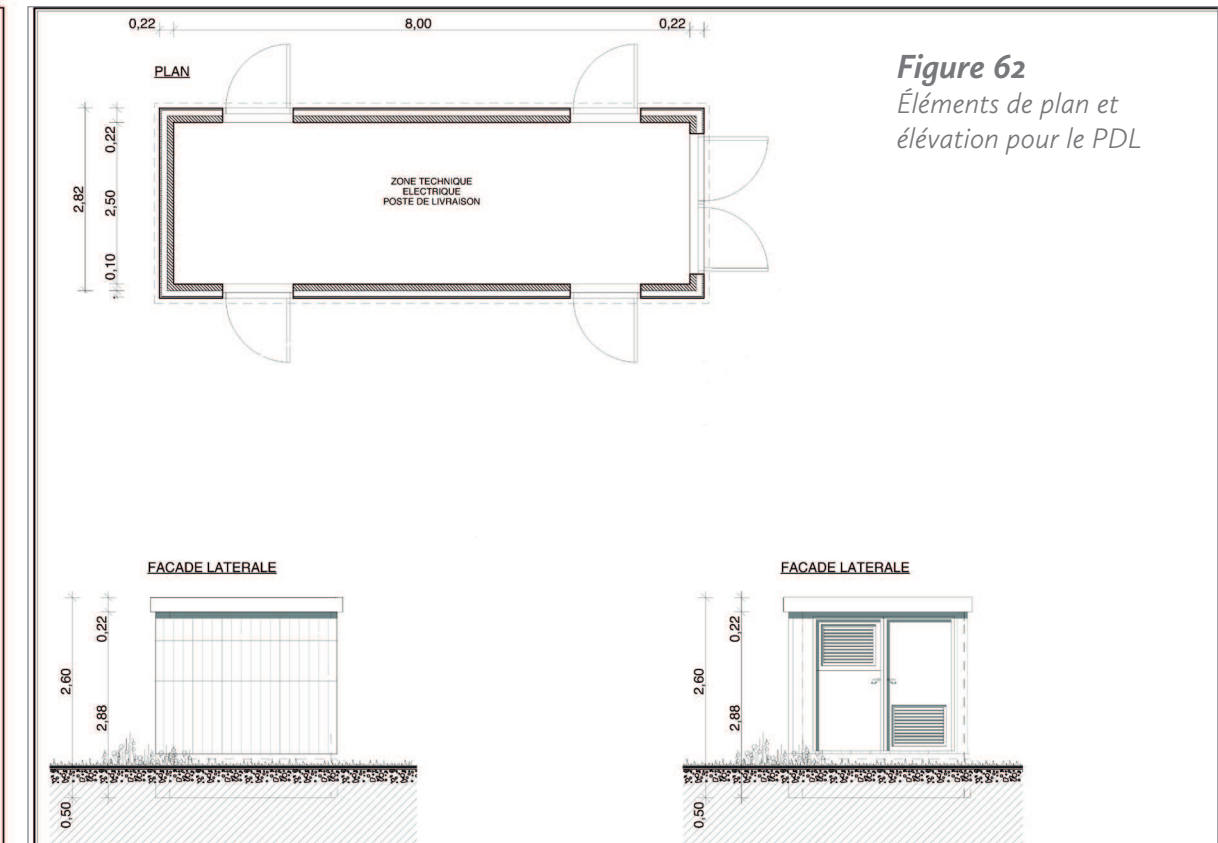
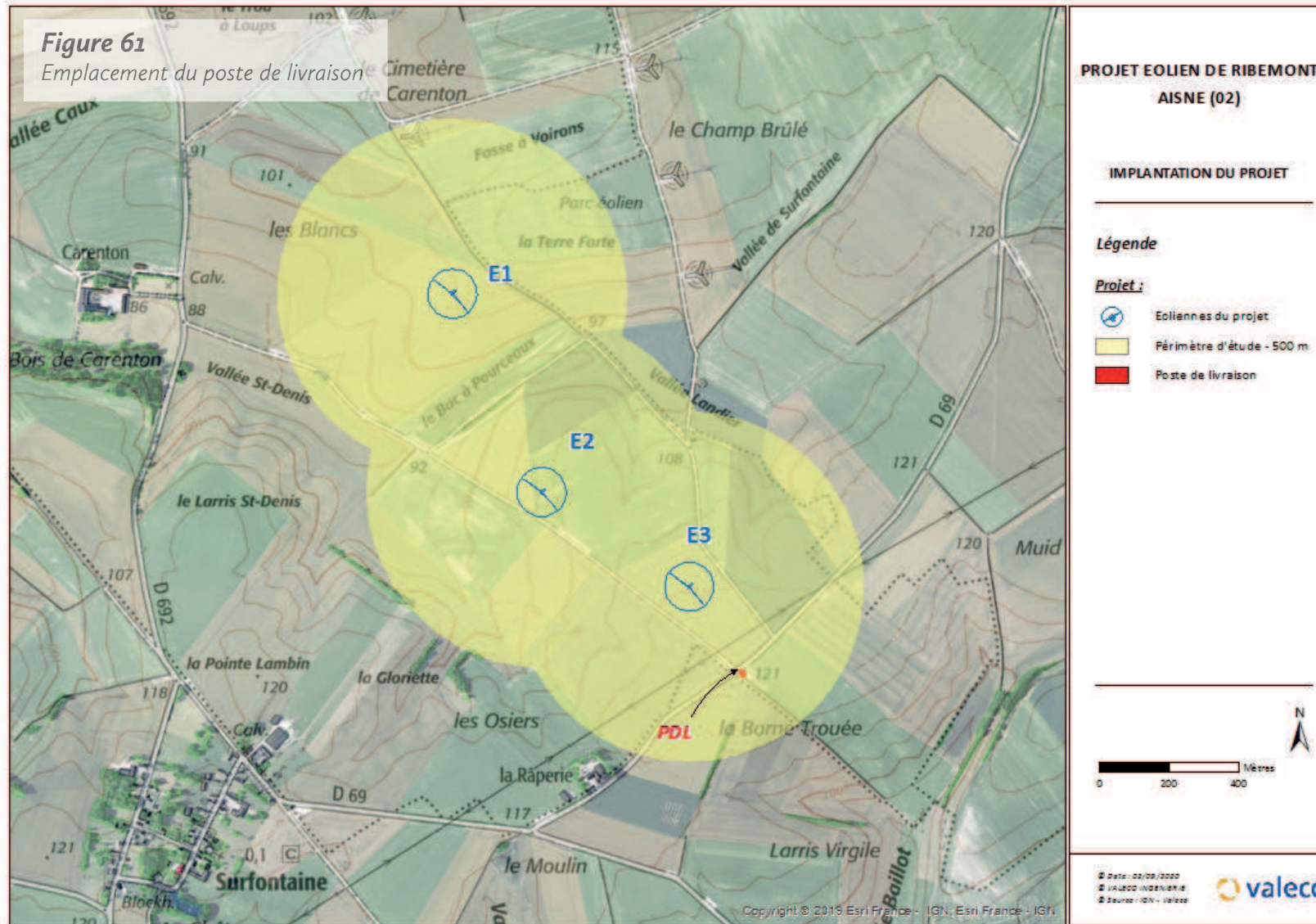
Les impacts considérés restent cohérents, au regard des enjeux préalablement définis dans l'analyse d'état initial. Ainsi, les impacts les plus importants portent sur le plateau qui accueille le site du projet éolien et sur les villages proches du projet. Les impacts faibles portent sur les axes routiers proches.

En revanche, les impacts touristiques et les autres enjeux patrimoniaux sont nuls.

Enfin, concernant les effets cumulés, ils sont nuls puisque le projet est soit perçu seul, soit nettement en arrière-plan du contexte éolien.

TROISIÈME PARTIE

INTÉGRATION DES ÉLÉMENTS CONNEXES & MESURES



Intégration du poste de livraison.

■ Ci-contre à gauche :

- *Figure 61 : emplacement du poste de livraison.*
(Source : Valéco Ingénierie)
- *Figure 62 : éléments de plan et élévation pour le PDL.*
(Source : Valéco Ingénierie)
- *Figure 63 : PDL avec bardage.*
(Source : Valéco Ingénierie)

1 - Réserve de la terre végétale

Lors de la phase des travaux de construction d'un parc éolien, la réalisation des fondations est l'une des plus importantes opérations de travaux de génie civil. Lors de l'ouverture de la fouille, les terrassiers effectuent au préalable un décapage de la terre végétale. Il est nécessaire d'être vigilant sur la destination de celle-ci. La terre végétale est en effet la partie fertile du sol. Nous conseillons de veiller à ce qu'elle soit conservée sur site, réservée de façon bien différenciée et régalée en fin de travaux sur le terrain agricole environnant pour lui restituer sa qualité agronomique.

2 - Intégration des éléments connexes

Les éléments connexes à un parc éolien sont liés à son fonctionnement et à sa maintenance. Ils sont constitués :

- des pistes d'accès et aires de grutage,
- des postes électriques dits de livraison (PDL).

Pour les pistes d'accès, nous préconisons de réaliser leur revêtement en grave stabilisée issue de carrières régionales. Le substrat géologique calcaire, la teinte du revêtement de sol correspondra ainsi à l'une des gammes chromatiques du site. Il est déconseillé d'utiliser des revêtements de sol à base de matériaux trop artificiels comme l'enrobé, ou présentant des teintes ne correspondant pas à celles du site comme le laitier, le broyat de terre cuite...

Un poste de livraison (PDL) est prévu. Il sera implanté au droit du chemin agricole existant sur le site pour limiter la création de réseau viaire supplémentaire, face à l'éolienne E2 (fig. 60).

Les PDL sont des ouvrages standards en béton préfabriqué. Un PDL est un ouvrage technique dont il ne s'agit pas de nier ou de camoufler l'origine industrielle ni la fonction. Son intégration ne doit donc pas donner lieu à un pastiche de l'architecture vernaculaire locale comme c'est trop souvent le cas.

Situés autour des objets techniques imposants que sont les éoliennes, les postes seront donc peu visibles, en raison de l'échelle des machines. Il est nécessaire d'en réaliser un traitement sobre, afin de mettre en évidence leur fonctionnalité dans cet environnement à la fois rural et technique.

Le choix de traitement du poste de livraison est un bardage bois qui s'intégrera à l'environnement agricole.

Les portes sont mises en peinture une tonalité en dessous du bois (tons bruns) pour jouer sur l'effet de profondeur de ces ouvertures.

Par ailleurs, dans le paysage "minimaliste" du plateau ouvert, nous déconseillons toute végétalisation autour du poste ou modelé de terrain de type merlon. L'ouvrage doit être posé sur le terrain naturel, sans artifices inutiles.

3 - Mesures d'accompagnement

Une mesure d'accompagnement est prévue pour le projet de Ribemont pour un budget total de 15 000 € HT. Il s'agit d'une bourse aux plantes. Cette mesure est détaillée dans la double-page suivante.

Figure 64
Évolution de Surfontaine entre 1953 et 2013



Figure 66
Exemples d'essences fruitières
locales



Poirier à cidre "Binet rouge" (espèce originaire de l'Eure)
388

Poire "Louise Bonne d'Avranches"

Pomme "Reine des Reinettes"

Poire "Doyenne du Comice"

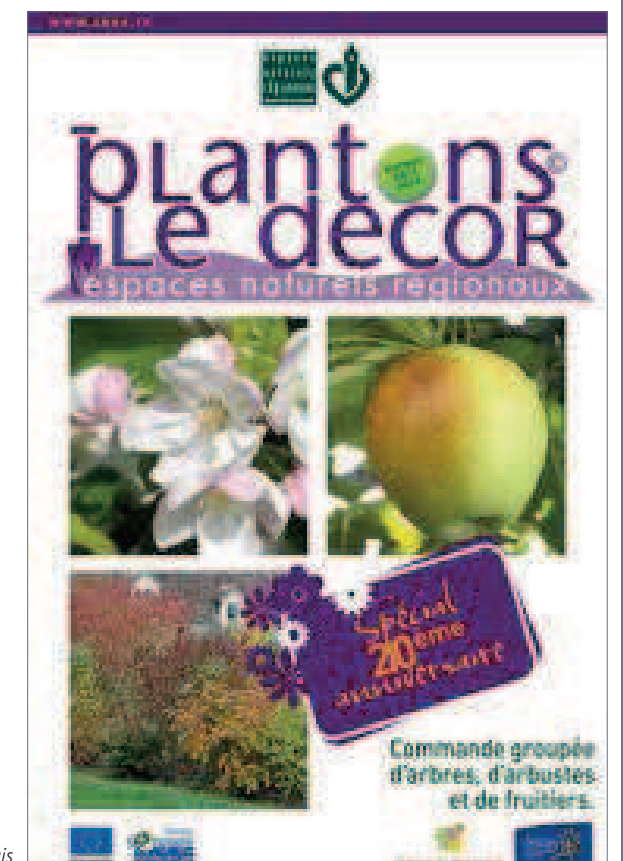


Figure 65
"Plantons le décor" en région NPDC

Brochure de "Plantons le décor" en Nord-Pas-de-Calais

Une mesure d'accompagnement basée sur un projet végétal participatif, afin de redonner vie à la culture fruitière traditionnelle.

■ Ci-contre à gauche :

- Figure 64 : évolution de Surfontaine entre 1953 et 2013.

(Source : remonterletemps)

- Figure 65 : brochure de l'opération "plantons le décor" menée depuis plus de vingt ans en région Nord-Pas-de-Calais.

(Source : espace naturel régional - région NPDC)

- Figure 66 : exemples d'essences fruitières régionales à valoriser.

(Source : DR)

Bourse aux plantes

Cette mesure est un projet végétal collaboratif avec la population des environs du projet, sous réserve de faisabilité locale.

Il s'agit de l'organisation d'une "Bourse aux arbres fruitiers", destinée en priorité aux habitants des communes de Renansart, Surfontaine et Villers-le-Sec.

Expérimenté avec succès depuis une vingtaine d'années dans certaines régions ("Plantons le décor" dans le Nord-Pas-de-Calais, par exemple - fig. 65), le principe consiste à réaliser un achat groupé d'arbres fruitiers, en pépinières, par le pétitionnaire. Cette mesure est ainsi destinée directement aux habitants afin que chacun puisse planter un ou plusieurs arbres fruitiers dans son jardin, grâce au concours financier du pétitionnaire, et contribuer ainsi à entretenir ou restaurer la ceinture jardinée et fruitière autour des villages, des hameaux et des fermes isolées, renvoyant ainsi à l'image antérieure du territoire qui accueillait des vergers aux pourtours des villages.

Ainsi l'évolution entre 1953 et 2013 de Surfontaine (fig. 64) montre la ceinture des jardins en « lames de parquets » à l'arrière des habitations. Autour du village, des zones de vergers sont situées entre le village et les champs ouverts. Cette ceinture de jardins et de pré-vergers, où les fruitiers étaient très présents, fonctionnait comme un espace-tampon entre la plaine ouverte et l'habitat.

Ces grands jardins (nommés « courtils » dans certaines régions), apportaient ainsi de nombreuses aménités aux habitants :

- espaces de vie agréables, plus intimes, variant au gré des saisons, offrant une protection contre les vents, la chaleur estivale (ombrage), facilitant la percolation des eaux pluviales ;
- production de fruits ;
- gîtes pour les oiseaux et petits animaux : contact avec la biodiversité, lien plus présent avec la nature ;

- du point de vue du grand paysage : la ceinture jardinée offrait des couleurs variant au gré des saisons, notamment grâce aux floraisons de printemps, spectaculaires avec ces espèces fruitières appartenant au cortège des Rosacées.

Objectifs de la mesure

- la plantation de fruitiers permet la meilleure constitution d'un espace de vie personnel, vis-à-vis du jardin « banalisé » avec une simple pelouse et des végétaux horticoles courants ;
- meilleure intégration du bâti contemporain dans le paysage grâce à ce filtre végétal ;
- apport des aménités citées plus haut : services écologiques (protection végétale, contact plus direct avec la biodiversité, production fruitière...) pour les habitants
- accroissement des qualités de la biodiversité par influence positive sur les oiseaux et les chiroptères ;
- aspect esthétique avec la reconstitution de la ceinture jardinée et fruitière autour du village. Les parcelles jardinées, en arrière des maisons, forment en effet une zone-tampon entre l'espace bâti urbain et la plaine cultivée, où se trouvent les éoliennes.

Cette action a également pour but de valoriser le patrimoine génétique régional, en proposant des essences fruitières anciennes, en formes traditionnelles haute-tige (fig. 66). Cette mesure d'accompagnement aura également une influence positive pour la biodiversité en particulier pour les oiseaux et les chauves-souris. Une brochure sera préalablement distribuée aux mairies éligibles à la mesure et aux habitants afin de présenter les essences disponibles et les bonnes pratiques pour leur culture et leur entretien.

Enfin, la fourniture de ces végétaux souhaite favoriser les productions locales, leurs compétences et par conséquent la démarche d'approvisionnement en circuit-court. Ainsi, il est conseillé de se fournir auprès d'une pépinière à proximité du site du projet.

Mise en place de la mesure

Cette mesure concerne en priorité les habitants des communes de Renansart, Surfontaine et Villers-le-Sec. Une concertation devra être mise en œuvre par le maître d'ouvrage avec les élus de ces communes et les riverains du projet pour définir précisément les habitations éligibles à cette mesure et préciser le périmètre.

Chiffrage de la mesure

Le chiffrage de cette mesure a été estimé à 15 000 € HT. Il comprend la fourniture des produits horticoles (arbres fruitiers) de tuteurs et de colliers de serrage. La mesure se base sur la fourniture de 400 plants de fruitiers d'essences locales (type : tiges force 10/12 en racines nues), la plantation et l'entretien étant à la charge des bénéficiaires.

SYNTHÈSE GÉNÉRALE ERC

Le projet éolien **RIBEMONT** s'inscrit sur le plateau ouvert de la Basse-Thiérache et du Marlois, à l'ouest de l'Oise et au nord de la Serre.

Dans un secteur rural, déjà assez éloigné des deux agglomérations principales de l'Aisne, Saint-Quentin et Laon, Ribemont présente la particularité de former un petit pôle d'urbanité qui parvient à développer sa propre dynamique. Néanmoins, la commune reste encore sous l'influence du pôle urbain de Saint-Quentin.

Le territoire étudié se caractérise également par le rapport entre le plateau, accueillant ici des villages-îlots, et les vallées de l'Oise et de la Serre où l'urbanisation d'est développée en chapelet de villages pour la première. Le plateau n'a toujours été aussi intensifié. Depuis ces dernières décennies, extension parcellaire et simplification ont engendré la disparition de structures plus diversifiées (auréoles bocagères, vergers) qui ne subsistent plus qu'à l'état de reliquats. L'apparition du développement éolien depuis ces quinze dernières années est venu apporter une nouvelle transformation.

Le patrimoine protégé est dispersé et se concentre essentiellement dans les vallées, plus particulièrement sur les agglomérations. La présence de la cathédrale de Laon a été prise en compte par son intégration dans un élargissement du périmètre d'étude éloigné.

Le site du projet éolien s'inscrit sur un terrain ondulé, en plateau de cultures d'openfield, et en continuité d'un parc éolien déjà existant.

L'étude d'état initial a été réalisée sur différents périmètres, déterminant chacun des niveaux de sensibilité paysagère et patrimoniale. Les enjeux ont été identifiés et hiérarchisés.

Un raisonnement en variantes a été mené sur les possibilités d'implantation et celle qui a été retenue est constituée de trois éoliennes, qui viennent prolonger au sud la ligne des cinq éoliennes du parc en service dit de Ribemont.

Il s'agit donc d'une logique en confortement de l'existant, cohérente et raisonnée en nombre.

La réalisation de cinquante-trois photomontages représentatifs et d'une étude d'encerclement théorique sur quinze villages environnants et d'un comparatif réel sur trois sorties de villages les plus proches, a permis de réaliser l'évaluation des impacts paysagers.

C'est selon le principe *Éviter - Réduire - Accompagner* que le projet est ici évalué en synthèse finale.

ÉVITEMENT

- . Le projet évite tout effet de surplomb sur les vallées proches de la Serre, de l'Oise et du Péron ;
- . Le projet évite toute incidence sur le patrimoine du périmètre rapproché ainsi que du périmètre éloigné ;
- . Le projet évite également toute incidence sur la cathédrale de Laon ;
- . Le projet évite tout effet cumulé gênant avec le contexte éolien.

RÉDUCTION

- . Par son implantation raisonnée, s'inscrivant en continuité d'un parc existant, le projet réduit son emprise visuelle à l'égard de l'habitat environnant, en maintenant une distance de recul significative à l'égard de celui-ci ;
- . Le projet réduit l'occupation de l'horizon par de nouvelles éoliennes et s'inscrit fréquemment au sein de l'existant ;
- . Par le choix d'un site ouvert, déjà occupé par l'éolien et par sa dimension raisonnée, le projet réduit son incidence sur le paysage de plateau où les rapports d'échelle sont toujours favorables ;
- . Enfin le projet, pour les mêmes raisons de contention et d'implantation, réduit également ses incidences depuis les axes routiers.

ACCOMPAGNEMENT

Valéco Ingénierie, développeur du projet éolien de Ribemont, envisage de réaliser une action de valorisation du paysage et du patrimoine. Au regard des enjeux du paysage dont le parc éolien a tenu compte ci-dessus au travers des mesures d'évitement et de réduction des impacts, il n'est en réalité pas possible de parler de compensation au sens strict du terme. En effet, l'éolien est une transformation

du paysage, qui s'inscrit dans sa dynamique historique. L'idée "d'accompagnement" plutôt que de "compensation" manifeste la conscience du développeur qu'il a d'intervenir dans une dimension d'aménagement et de transformation du territoire.

À ce titre, cette mesure d'accompagnement vient s'inscrire dans une mise en valeur des lieux où prend place le projet. Elle symbolise une forme de "contrat social" où le développeur envisage l'implantation éolienne comme une action de valorisation du territoire, en premier lieu au profit de ses habitants. Cette mesure d'accompagnement est une participation financière pour une "bourse aux arbres fruitiers", à hauteur de 15 000 € HT, pour les villages proches du site du projet.

BIBLIOGRAPHIE / WEBOGRAPHIE

Bibliographie :

- . Corbin, Alain, *L'Homme dans le Paysage*, Paris, Textuel, 2001
- . Duby, Georges, ouvr. coll. sous la direction de, *Histoire de la France rurale*, tomes 1 et 2, Paris, Seuil, 1983
- . Mazas, Alain - Freytet, Alain, *Atlas des Pays et Paysages des Yvelines*, Versailles, CAUE 78, 1992
- . Lenclos, Dominique & Jean-Philippe, *Couleurs de la France - Géographie de la couleur*, Paris, Le Moniteur, 1984
- . Le Goff, Jacques, *La Civilisation de l'Occident médiéval*, Paris, Flammarion, coll. Champs Histoire, rééd. 2008

Atlas régionaux , documents cadres :

- . Schéma régional éolien de Picardie, région Picardie et DREAL Picardie, 2012 (abrogé)
- . Inventaire des Paysages de l'Aisne, CAUE 02

Webographie / accès aux bases de données (BD) :

- . Comité départemental du tourisme de Picardie - www.picardietourisme.com
- . DREAL Picardie - www.picardie.developpement-durable.gouv.fr (BD Carmen)
- . Delcampe - www.delcampe.org
- . Géoportail - www.geoportail.fr
- . Google Earth Pro
- . IGN - www.ign.fr (BD Alti)
- . INSEE - www.insee.fr
- . Ministère de l'agriculture - <http://agreste.agriculture.gouv.fr/publications/base-documentaire> (BD Agreste)
- . Ministère de la culture - www.culture.gouv.fr/culture/inventai/patrimoine (BD Mérimée)
- . Ministère de l'écologie et du développement durable - www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr (BD Corine Land Cover)
- . SANDRE - www.sandre.eaufrance.fr (BD Carthage)
- . Wikipédia

ANNEXES

COMPÉTENCES DES INTERVENANTS



Directeur d'études et dirigeant de la structure

Julien LECOMTE, 46 ans, paysagiste, gérant-fondateur

Titulaire d'un DESS d'Aménagement de l'Institut de Géographie de Tours (1998), du Certificat d'études supérieures paysagères (CESP) de l'École nationale supérieure du Paysage de Versailles (2002) et formé à la gestion à l'Institut d'administration des entreprises de Paris (2002). Avec 20 ans d'expérience dans le domaine de l'aménagement, du paysage et de l'urbanisme, il a développé une approche experte de la problématique des énergies renouvelables depuis plus d'une douzaine d'années.

Il est aussi médiateur en concertation, formé à l'Institut de Formation à la Médiation et à la Négociation (IFOME-NE - ICP).

Il est également intervenant pédagogique à l'Université de Paris-Ouest Nanterre au sein du département de Géographie-Aménagement et à l'IUT de Rambouillet au sein l'une licence professionnelle en paysagisme.



Chargé d'études

Virginie THIBAULT, 26 ans, chargée d'études, collaboratrice interne

Titulaire d'un Master 1 «Urbanisme et Aménagement» et d'un Master 2 «Projet Urbain et Montage d'opérations» de l'Université de Paris-Ouest, en co-habilitation avec l'École d'Architecture de Paris Val-de-Seine. Elle a réalisé sa Licence dans le département de Géographie Aménagement de la même université.

Virginie est chargée d'études, en assurant le travail cartographique, le travail de terrain et une partie de la réalisation des rapports d'étude.



Chargé d'études

Baptiste DUHAMEL, 28 ans, chargé d'études, collaborateur interne

Titulaire d'un Master 2 Pro en Aménagement durable du Territoire et Ville Étendue de l'Université de Paris-Ouest (2016), en co-habilitation avec l'École d'Architecture de Paris Val-de-Seine, et d'une Licence de Géographie de l'Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines (2014), il est chargé d'études et cartographe sur SIG. Il assure le travail de terrain, la rédaction des rapports, et produit la cartographie.

Immeuble Chryslead (anciennement Promopole)
5 rue Maurice Thorez
78190 Trappes-en-Yvelines
contact@matutina.fr
01 30 13 14 60

SIRET : 532 330 198 RCS Versailles
APE : 7112B